

Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 70.418 Original



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

- ♥ Lieu du contrôle: RUE CAVAGNE 9 7110 LA LOUVIÈRE Belgique
- 1 Type de contrôle: Visite de contrôle vente ancienne installation (Livre 1 8.4.2)

Date du contrôle:

Agent-visiteur:
Robin Nève

CONCLUSION: NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Tweeple
Adresse	Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique
Propriétaire, ex	ploitant ou gestionnaire
Nom	
Adresse	RUE CAVAGNE 9 7110 LA LOUVIÈRE Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE CAVAGNE 9 7110 LA LOUVIÈRE Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	5607564
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Unifamiliale

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek
Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Atlas Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 70.418 Original



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite de contrôle vente ancienne installation (Livre 1 8.4.2)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Des dispositions déroga (Livre 1 8.2.1)	toires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	5607564
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X6
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	16
Description de l'installation	TD1 1 disj 16A 2P 2 disj 6A 2P 2 disj 10A 2P TD2 Diff 300mA 40A 4P 1 disj 16A 2P 4 disj 20A 2P

Tableau(x) électrique(s)



Atlas Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 70.418 Original



Contrôles et essai

Testeur d'installation:	T-031/6248052
Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	
Test BP du DDR	NOK
Δln	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	16
Isolement (MΩ)	0,6
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK

Date d'émission : 17/04/2025 12:00:14 Page 3 / 7 ebtv2



Atlas Contrôle . Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 70.418 Original



Catégorie	Libellé	Paragraphe
D. Différe	ntiel	
	Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schéma	s	
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau	électrique	
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4. L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
G. Condu	cteur de protection	
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
I. Apparei	lage	
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2. 5.3.5.2.; L3: 1.4.2. 4.2.2.2.
	Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via son propre bouton de test n'est pas en ordre. (Livre 1, Sous-section 6.5.7.2.	



Atlas Contrôle . Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 70.418 Original



Catégorie	Libellé	Paragraphe
	Le tableau de répartition et de manœuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1.	
D. Différe	ntiel	
	Installez un interrupteur différentiel 30 mA pour les prises sans mise à la terre.	

Les différentiels ne sont de type A

Remarques	TO THE SE
Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12

Date d'émission : 17/04/2025 12:00:14 Page 5 / 7 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 70.418 Original



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019: C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 17/04/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

Une visite complémentaire est à exécuter dans un délai de 18 mois à partir du jour de l'acte.

L'agent Visiteur

Robin Nève

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Date d'émission : 17/04/2025 12:00:14 Page 6 / 7 ebtv2



Atlas Contrôle . Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 70.418 Original



Annexes

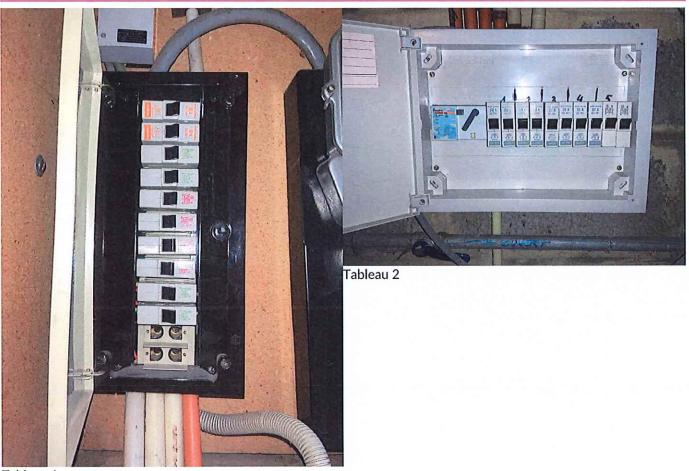


Tableau 1